

# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI  
GETAC

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



CAISSE  
CANTONALE  
DE CHÔMAGE



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# ABREVIATIONS UTILISEES



<b>AANP</b>	Assurance accidents non-professionnels
<b>AC</b>	Assurance-chômage
<b>AEP</b>	Avances sur exportation des prestations
<b>Caisse</b>	Caisse cantonale de chômage
<b>CAP</b>	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>ET</b>	Emploi temporaire
<b>FCE</b>	Fonds cantonal pour l'emploi
<b>GETAC</b>	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
<b>IC</b>	Indemnité de chômage
<b>ICI</b>	Indemnité en cas d'insolvabilité
<b>INT</b>	Indemnité en cas d'intempéries
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
<b>LEMC</b>	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
<b>LIAS</b>	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
<b>LMMT</b>	Logistique des mesures du marché du travail
<b>LSP</b>	Mesures LIAS stage pratique
<b>MMT</b>	Mesures relatives au marché du travail
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>PQF</b>	Programmes de qualification
<b>PTC</b>	Poste à temps complet
<b>RHT</b>	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>ST6</b>	Stage professionnel
<b>UP</b>	Unité de prestation

# SOMMAIRE



- 04** 2020  
EN BREF
  
- 08** PARTIE  
GÉNÉRALE
  
- 11** CAISSE CANTONALE  
DE CHÔMAGE (CCh)
  
- 17** FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI (FCE)
  
- 24** GESTION DES EMPLOIS TEMPO-  
RAIRES AU SEIN DE L'ADMINIS-  
TRATION CANTONALE (GETAC)

# 2020 EN BREF



# 2020 EN BREF



## CRISE COVID-19

### Commentaires

La pandémie qui s'est déclarée au printemps de l'année 2020 a mis toute la population, notre système de santé ainsi que notre modèle économique à rude épreuve. Nos dirigeants politiques ont dû s'armer de courage, de résistance et de patience afin de prendre les décisions qui s'imposaient. Bien évidemment, les entreprises et travailleurs de tout le pays se sont vus imposer toutes sortes de restrictions tant en matière de liberté que de mesures sanitaires à respecter.

Notre domaine de l'assurance-chômage, et en particulier les caisses, a été désigné afin d'acheminer les ressources financières de manière rapide et d'assurer la survie des entreprises. La procédure sommaire mise en place a permis d'atteindre cet objectif et à éviter, à ce jour, le licenciement massif de personnes.

### Quelques chiffres

- Sur l'année 2020, nous avons versé des indemnités RHT-COVID pour un montant total de 255 mio. de francs (selon date de paiement) à 6'775 entreprises différentes.
- L'effectif du nombre de personnes attribuées au secteur entreprises est passé de 2 à 10 au plus haut de nos activités.
- Entre mars et juin 2020, 3'000 heures supplémentaires cumulées ont été réalisées.

## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective : Chômage en 2020 – Moyenne de l'année 2020

En 2020, pour la première fois depuis dix ans, le taux de chômage a augmenté, directement impacté par la pandémie de la COVID-19. Le nombre de chômeurs s'est élevé à 145'720 personnes en moyenne durant l'année écoulée. En comparaison de 2019, cela représente une augmentation de 38'788 personnes inscrites au chômage, soit 36.3%. Le taux de chômage moyen annuel s'établit à 3.1%, ce qui représente une hausse de 0.8 point de pourcentage par rapport à 2019 (2.3%).

Durant l'année, en moyenne 230'017 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue

une hausse de 48'219 personnes par rapport à la moyenne de l'année précédente.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs est monté à 6'658 (+1'807) en Valais en 2020. Le taux de chômage cantonal a quant à lui augmenté pour atteindre 3.7% (+1 point).

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des collaborateurs

La caisse cantonale de chômage a reconduit en 2020 une enquête de satisfaction auprès de ses collaborateurs. Les questions portaient sur le niveau de satisfaction retirée de l'activité exercée, l'aspect relationnel, le management, les prestations offertes par la caisse, l'infrastructure de travail. Les collaborateurs étaient également invités à se prononcer sur la disponibilité, la rapidité et la fiabilité du personnel des services généraux ainsi que sur le système de management intégré implanté à la caisse. La gestion de la crise sanitaire, à l'interne, par la Direction était également soumise à l'évaluation.

La comparaison des résultats obtenus avec ceux recueillis en 2014 et en 2017 permet de mesurer l'efficacité des actions d'amélioration entreprises dans l'intervalle. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête de satisfaction 2020 demeurent très bons, même si légèrement en-dessous de ceux de 2017.

### Certification SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs que la caisse s'était fixés, aucune non-conformité n'a pu être constatée à l'issue de l'audit de contrôle SQS qui s'est tenu en octobre 2020. Ainsi, elle maintient ses labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO9001 Management de la qualité, la norme ISO14001 Management environnemental et la norme ISO 45001 Management de la santé et de la sécurité au travail. Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été contrôlé et approuvé.



## Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2020 ont été atteints, malgré la crise sanitaire (COVID-19) :

- Maintien, voire augmentation de nos parts de marché.
- Atteinte des valeurs cible déterminées par la convention de prestations 2019-2023.
- Réussite de l'audit de contrôle de la SQS.
- IC : Garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.
- Consolidation et harmonisation de nos pratiques : qualité de traitement des dossiers
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des collaborateurs de la caisse.

## Divers

Avec la crise COVID-19, le projet fédéral majeur qui nous concerne, à savoir l'introduction du nouveau système de paiement de l'assurance-chômage, a connu un report. En effet, prévu initialement pour Pâques 2021, celui-ci sera introduit à l'automne 2022. Ce report est dû principalement au fait que les caisses de chômage et le Seco aient mobilisé toutes leurs ressources dans la gestion de la pandémie.



## Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2019 d'un capital de Fr. 8'924'019.07. Un excédent de financement de Fr. 2'153'401.09 de l'année en cours le porte à Fr. 11'077'420.16 au 31 décembre 2020. Au niveau des charges, le coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'250'514.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 3'051'381.36.

### GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures du marché du travail actives, s'est vu fortement restreint dans ses activités en raison de la crise COVID-19 dès le mois de mars 2020. Le semi-confinement, l'introduction du télétravail et les autres mesures de distanciation ont contraint un certain nombre de partenaires à suspendre les programmes d'emplois temporaires ou de stages professionnels dans leurs services.

Ainsi, GETAC a traité 451 dossiers en 2020, dont 203 n'ont pu se concrétiser, soit 45%, 93 demeurant en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).



## Perspectives 2021

Les perspectives économiques de 2021 dépendent grandement de l'évolution de la situation sanitaire. Le groupe d'experts de la Confédération s'attend toutefois à un effet de rattrapage en termes de consommation favorisant une croissance du PIB à hauteur de 3.2%. Le taux de chômage est estimé à 3.3% en moyenne annuelle. En complément de ces estimations, le Seco a élaboré trois scénarios et leur influence sur l'économie suisse :

1. Retardement de la levée des mesures en raison du ralentissement du programme de vaccination : croissance du PIB de 1.8% et moyenne annuelle du taux de chômage à 3.4%.
2. Maintien voire renforcement des mesures, notamment en raison de nouvelles mutations du virus : croissance du PIB de 1.1% et moyenne annuelle du taux de chômage à 3.6%.
3. Rapide amélioration de la situation sanitaire entraînant un fort effet de rattrapage : croissance du PIB de 5.4% et taux de chômage en baisse pour atteindre 2.7% en 2022.

Alors que les prévisions restent encore incertaines, le taux de chômage valaisan devrait s'établir à 4.1% pour 2021 selon les estimations du Services de l'industrie du commerce et du travail (SICT).

## Remerciements

Au terme de l'année 2020, la direction adresse ses remerciements :

- à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la caisse pour leur engagement exemplaire et indéfectible au service des assurés et entreprises de ce canton. Sans leur incroyable investissement, leur état d'esprit tout au long de cette crise, il aurait été impossible de mener à bien la mission confiée,
- à notre Chef de département, M. Christophe Darbellay, qui a su, dès le départ de cette pandémie œuvrer afin de mettre les conditions-cadres au service de notre économie. Nous avons pu ainsi compter sur son soutien de tous les instants,
- au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), pour leur étroite collaboration et la coordination des opérations au service des entreprises,
- à tous nos partenaires, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, avril 2021



A close-up photograph of a person's hands typing on a laptop keyboard. The background is blurred, showing another person and a computer monitor. In the foreground, a document with a bar chart is visible. The text 'PARTIE GÉNÉRALE' is overlaid on the bottom left of the image.

# **PARTIE GÉNÉRALE**

# PARTIE GÉNÉRALE



## PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

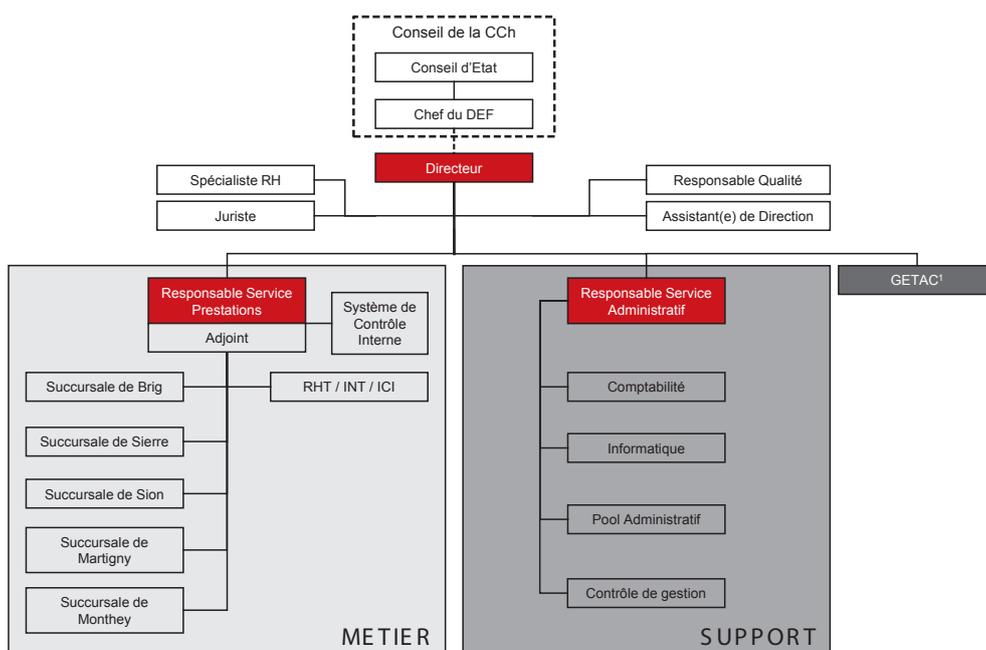
Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à

satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001 santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.



- Groupe de Direction
- Service Prestations
- Service administratif
- \*Prestation spécifique



## LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

<b>5</b>	succursales
<b>55</b>	collaborateurs (dont 21 à temps partiel et 1 apprentie) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
<b>9 ans</b>	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
<b>9'759</b>	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
<b>50'666</b>	appels reçus
<b>49'333</b>	décomptes envoyés (IC)
<b>9'476</b>	décisions formelles rendues
<b>418.11 Mio</b>	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
<b>6'808</b>	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 6'775 - INT: 33)
<b>60</b>	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

<b>305</b>	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
<b>Fr. 8'250'514.00</b>	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
<b>Fr. 3'051'381.36</b>	coût des mesures complémentaires cantonales

### GETAC

<b>9 ans et 2 mois</b>	en moyenne d'expérience par collaborateur
<b>451</b>	assurés reçus
<b>238</b>	placements réalisés
<b>65</b>	personnes ayant retrouvé un emploi

## EVOLUTION DES EFFECTIFS - STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

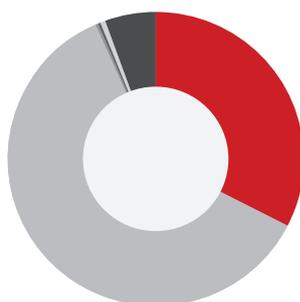
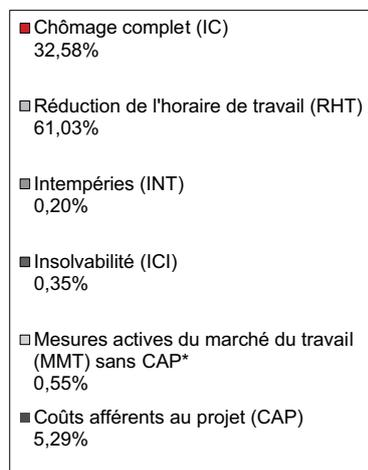
Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2019	50	14	36	43.85	40 ans et 7 mois
2020	55	15	40	48.35	39 ans

**CAISSE  
CANTONALE  
DE CHÔMAGE** (CCH)



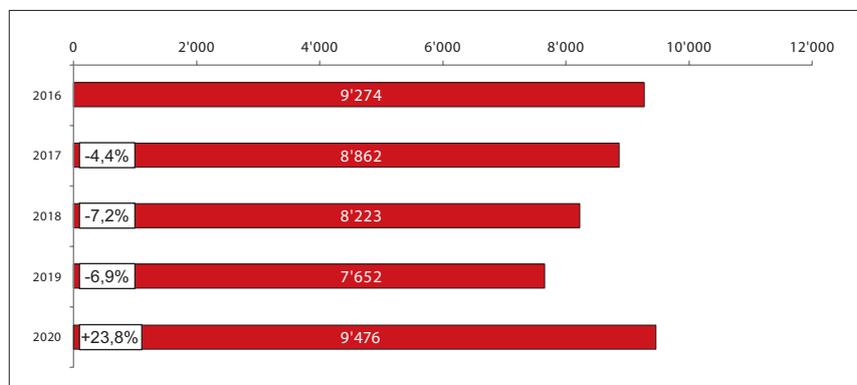
# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

## PRESTATIONS | Répartition des prestations versées

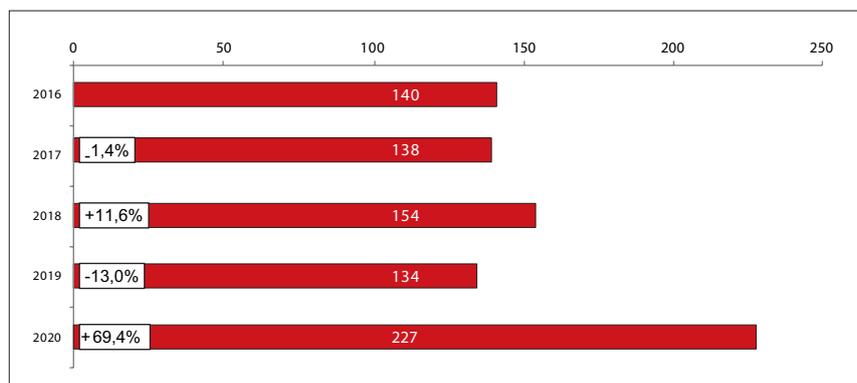


Montant total des prestations versées: 418.11 mios  
 \*CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## DÉCISIONS IC



## OPPOSITIONS | (toutes prestations)



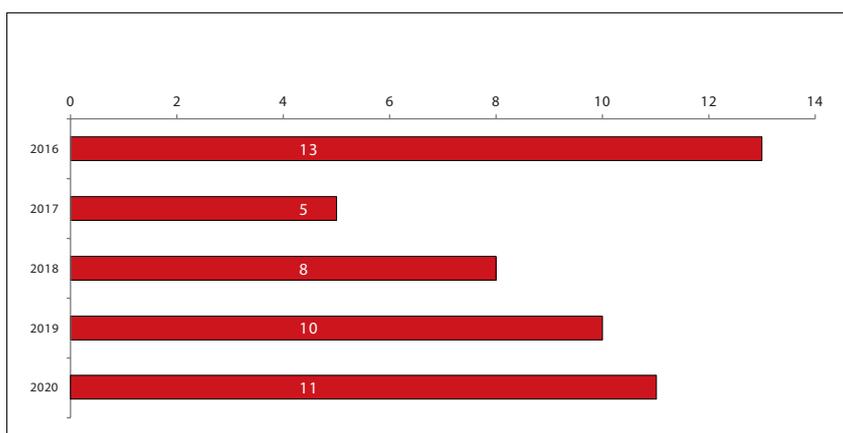


## LUTTE CONTRE LES ABUS

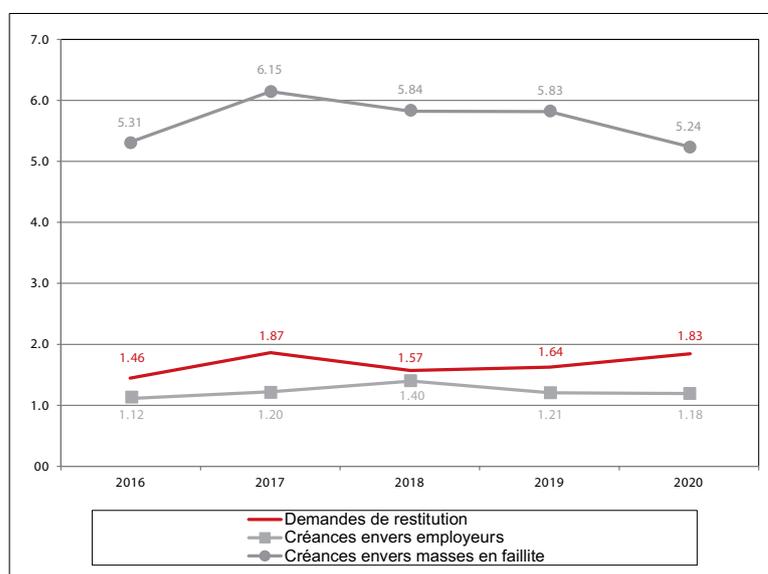
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement

des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

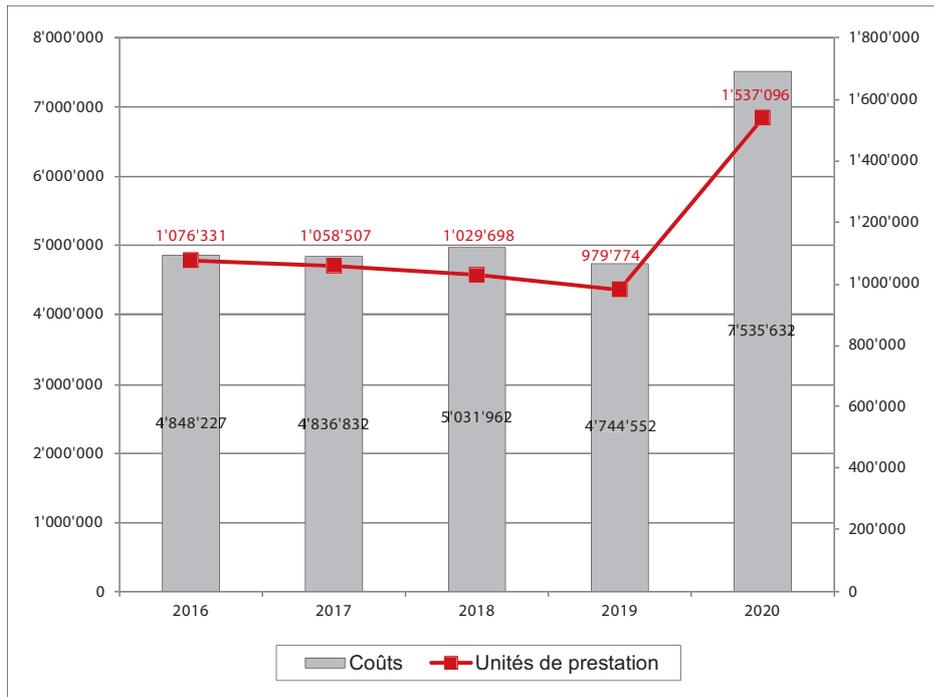
### Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



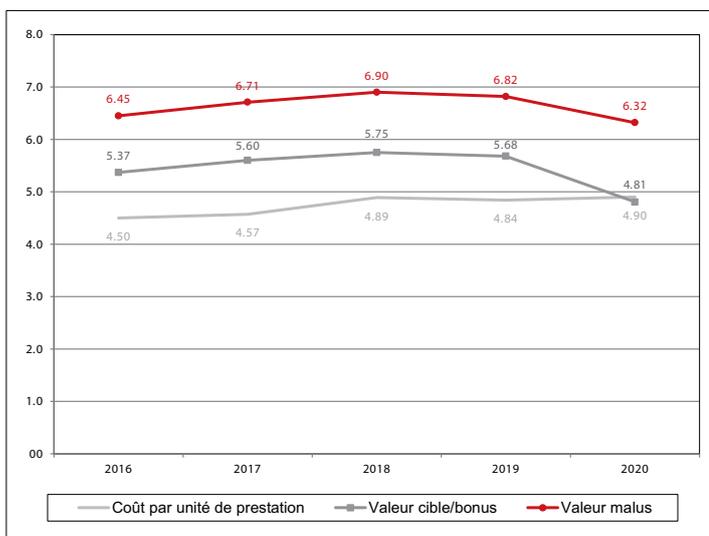
### CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



## FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



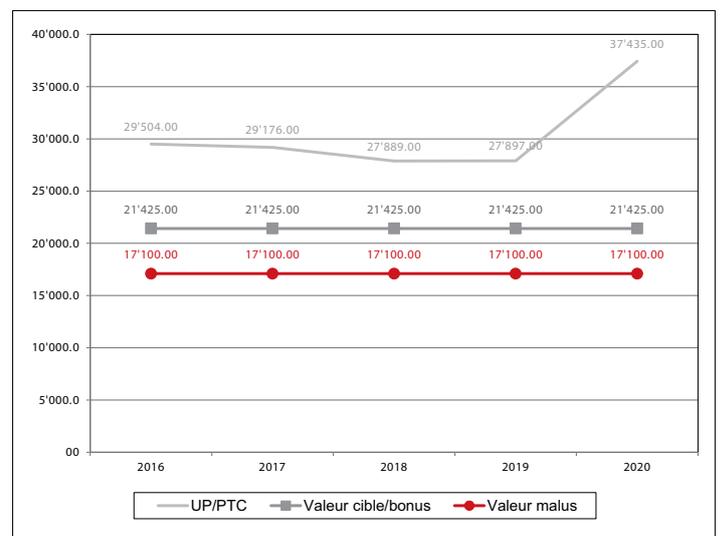
### Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

En raison du coût d'assainissement de la caisse de pension en 2020, le coût par UP de Fr. 4.90 est supérieur à la valeur-cible / bonus fixée à Fr. 4.81. Le coût IFA/UP sans ce versement extraordinaire s'élève à Fr. 3.75.

### UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 37'435 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2019	au 31.12.2020
Ind. de chômage soumises à cotis.	107'121'748.60	133'795'601.10
Ind. de chômage non soumises à cotis.	583'664.75	493'965.55
Allocations familiales	1'610'065.30	1'941'697.00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	595'632.00	255'146'406.60
Ind. en cas d'intempéries	1'058'308.00	854'578.50
Ind. en cas d'insolvabilité	2'799'200.50	1'479'275.20
Frais afférents au projet	21'422'473.30	22'100'626.00
Allocations de formation	38'135.15	72'180.10
Frais de cours	1'630'050.35	1'332'421.20
Allocations d'initiation au travail	1'225'950.60	846'239.30
Contributions aux frais de déplacement	12'989.25	8'212.25
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	77'858.45	40'209.75
Frais de justice et de procédure	12'800.00	9'680.00
Frais de poursuites	44'742.25	32'420.14
Frais d'examen de la CCh	1'391.00	1'327.20
Bonification pour risque de responsabilité	26'649.25	9'196.30
Frais d'administration*	4'744'552.17	7'535'632.36
Bonus	48'239.00	68'295.00
Charges des intérêts	0.00	0.00
Amortissements divers	17'146.15	11'684.40
Autres charges	0.00	0.00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>143'071'596.07</b>	<b>425'779'647.95</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	603'426.18	503'899.29
Produit stages professionnels	145'647.35	64'865.45
Remboursement d'anciennes prestations	59'687.70	37'391.80
Prestations échues	1'597.20	0.00
Produit responsabilité du fondateur	15'782.35	8'923.25
Cotisations AVS sur IC	5'490'025.80	7'052'936.15
Cotisations LPP sur IC	80'722.80	78'599.70
Cotisations AANP sur IC	2'694'804.40	3'364'124.20
Produit provenant de frais de justice et de procédure	2'418.15	570.00
Remboursement de frais de poursuite	35'294.55	23'628.20
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	0.00	1'060.15
Différences d'arrondis	12.24	46.38
Produit des remboursements - général	0.00	0.00
Avances du SECO	135'500'000.00	411'400'000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>144'629'418.72</b>	<b>422'536'044.57</b>
Excédent de recettes	1'557'822.65	
Excédent de dépenses		3'243'603.38

\* Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2019</b>	<b>au 31.12.2020</b>
Caisses	931.10	564.55
Postes	0.00	0.00
Banques	4'949'910.75	1'860'216.98
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'641'537.71	1'830'078.88
Avances servies aux bénéficiaires	97'621.55	29'900.00
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'214'194.65	1'181'964.35
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	5'837'600.85	5'244'797.80
Créances stages professionnels	18'843.65	30'569.10
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	170'067.70	90'988.80
Avoir impôt anticipé	0.00	0.00
Actifs de régularisation	16'529.65	29'576.60
Machines et mobilier de bureau	20.00	0.00
Logiciels	3'159.00	0.00
Matériel informatique	8'354.00	4'177.00
Transformations immobilières	111'661.00	69'470.42
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14'070'431.61</b>	<b>10'372'304.48</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	0.00	0.00
Dettes à court terme AEP	0.00	0.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme GB	3'340.90	50'581.40
Dettes sur provision art. 29	1'214'194.65	1'181'964.35
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	5'837'600.85	5'244'797.80
Créances sur provision bonification risque responsabilité	299'044.10	300'188.99
Dettes sur provision stages professionnels	18'843.65	30'569.10
Dettes résultant des frais d'administration	91'905.45	184'422.40
Créances sur provisions bonus	110'684.60	126'814.55
Passifs transitoires	5'478.15	7'230.01
Fonds de roulement	6'489'339.26	3'245'735.88
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14'070'431.61</b>	<b>10'372'304.48</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

# FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)



## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

### CHARGES

	Au 31.12.2020		Ecart au compte 2019
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		<b>11'301'895.36</b>	<b>- 2'716'832.36</b>
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	8'250'514.00		
Participation financière aux mesures	7'854'000.00		
Participation financière aux mesures 2020	8'004'000.00		
Participation financière aux mesures 2019	-150'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	396'514.00		
Participation 2020	402'436.00		
Participation 2019	-5'922.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>3'051'381.36</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	75'217.05		
Stages professionnels cantonaux	-		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	-		
Programmes de qualification	2'394'743.46		
Programmes de qualification 2020	2'433'702.92		
Programmes de qualification 2019	-38'959.46		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	580'242.85		
Mesures 2020	641'425.00		
Mesures 2019	-61'182.15		
Contrats d'activité professionnelle	-		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	1'178.00		
Mesures 2020	1'178.00		
Mesures 2019	-		
<b>Frais d'exploitation des Offices régionaux de placement</b>	<b>-</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-		
Frais 2020	-		
Frais 2019	-		
<b>Risque responsabilité</b>	<b>-</b>		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>	<b>-</b>		
<b>Institutions</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Frais d'administration</b>	<b>60'756.69</b>	<b>60'788.69</b>	<b>- 6'682.78</b>
<b>Administration et gestion</b>	<b>60'756.69</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	16'048.39		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	44'357.55		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	350.75		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>32.00</b>		
<b>Dépenses diverses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11'362'684.05</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		<b>13'500'000.00</b>	<b>+ 1'041'000.00</b>
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Canton</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Alimentation</b>	<b>13'500'000.00</b>		
Part canton	9'450'000.0		
Part communes	4'050'000.00		
<b>Intérêts</b>		<b>4'414.14</b>	<b>- 3'629.68</b>
<b>Produits divers</b>		<b>11'671.00</b>	<b>- 33'868.30</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>13'516'085.14</b>	
<b>Excédent de financement</b>		<b>2'153'401.09</b>	<b>+ 3'727'017.16</b>

## Bilan

<b>ACTIF</b>				
	<b>Au 31.12.2019</b>	<b>Au 31.12.2020</b>		<b>Modification de l'exercice</b>
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	
Banque	3'599'731.45		7'024'394.76	+ 3'424'663.31
Placement à terme	17'500'000.00		16'000'000.00	- 1'500'000.00
Comptes courants - débiteurs	123'996.01		55'221.14	- 68'774.87
Adm. fédérale des contributions: impôt anticipé		2'896.74		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		-		
Autres débiteurs		52'324.40		
Investissements	1.00		1.00	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>4'172.25</b>		<b>310.00</b>	<b>- 3'862.25</b>
Produits à recevoir		310.00		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21'227'900.71</b>		<b>23'079'926.90</b>	<b>+ 1'852'026.19</b>
<b>PASSIF</b>				
Prestations à payer et créanciers divers	78'412.03		36'681.95	- 41'730.08
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	155'699.50		260'026.35	+ 104'326.85
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		260'026.35		
<b>Provisions</b>	<b>401'518.61</b>		<b>401'518.61</b>	<b>-</b>
Risque responsabilité SICT/ORP		210'411.70		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>1'742'074.45</b>		<b>2'010'282.13</b>	<b>+ 268'207.68</b>
Projet VS-link		270'548.43		
Projet AFOTEC		526'167.15		
Projet AFBAT		1'213'566.55		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>9'926'177.05</b>		<b>9'293'997.70</b>	<b>- 632'179.35</b>
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'406'436.00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8'004'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		402'436.00		
Mesures complémentaires cantonales		871'513.70		
Programmes de qualification		308'673.70		
Allocations d'initiation au travail		2'080.00		
Autres mesures		560'760.00		
Divers		16'048.00		
<b>Fonds cantonal</b>	<b>8'924'019.07</b>		<b>11'077'420.16</b>	<b>+ 2'153'401.09</b>
Fonds cantonal au 31.12.2019		8'924'019.07		
Excédent de financement 2020		2'153'401.09		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21'227'900.71</b>		<b>23'079'926.90</b>	<b>+ 1'852'026.19</b>

<sup>1</sup>LEMC: loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

## RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2010	75'650'500.00	59'099'500.00	134'750'000.00
2011	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2012	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2013	8'719'200.00	5'120'800.00	13'840'000.00
2014	9'820'251.00	5'767'449.00	15'587'700.00
2015***	10'905'790.00	4'673'910.00	15'579'700.00
2017	9'938'810.00	4'259'490.00	14'198'300.00
2018	8'387'610.00	3'594'690.00	11'982'300.00
2019	8'721'300.00	3'737'700.00	12'459'000.00
2020	9'450'000.00	4'050'000.00	13'500'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>168'281'661.00</b>	<b>104'341'339.00</b>	<b>272'623'000.00</b>

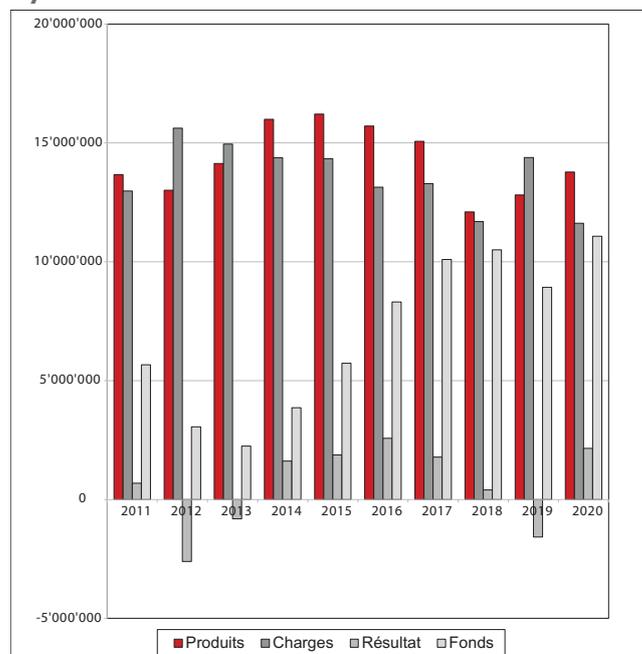


\*\*\* 70% canton/30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Résultat annuel et situation finale

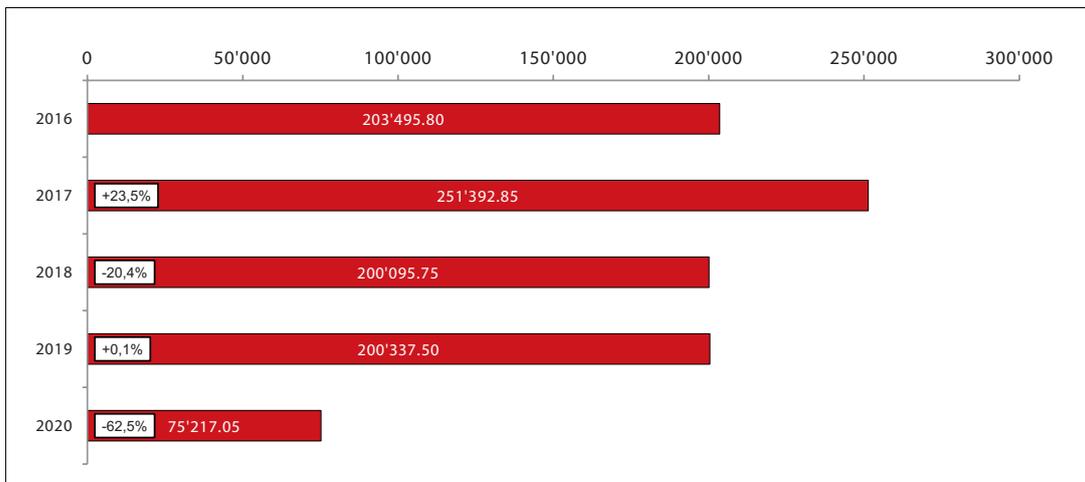
Année	Montant
Situation 2010	4'980'863.72
2011	686'861.67
2012	-2'607'350.53
2013	-815'941.00
2014	1'615'615.53
2015	1'874'069.25
2016	2'576'071.85
2017	1'784'490.46
2018	404'514.69
2019	-1'575'176.57
2020	2'153'401.09
<b>TOTAL</b>	<b>11'077'420.16</b>

### Synthèse





### Evolution des mesures Allocations cantonales d'initiation au travail (AIT)

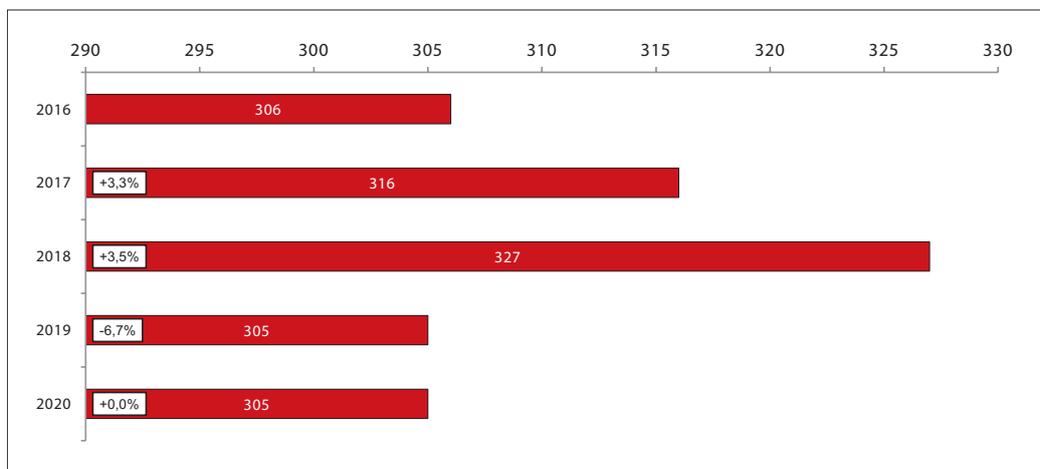


### Programmes de qualification (PQF)

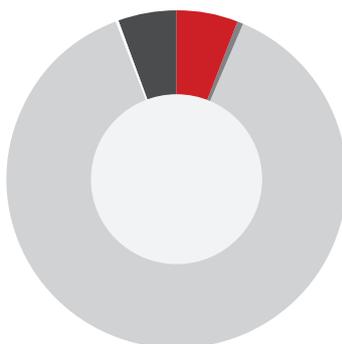
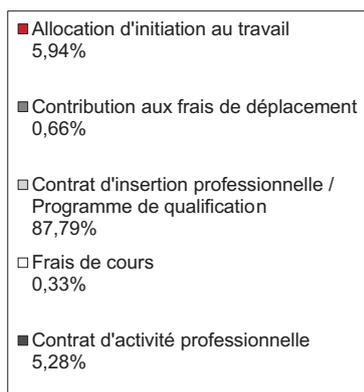




## Nombre de bénéficiaires de mesures



## Répartition des bénéficiaires par mesure





## ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

## SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

## RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.



**GETAC**



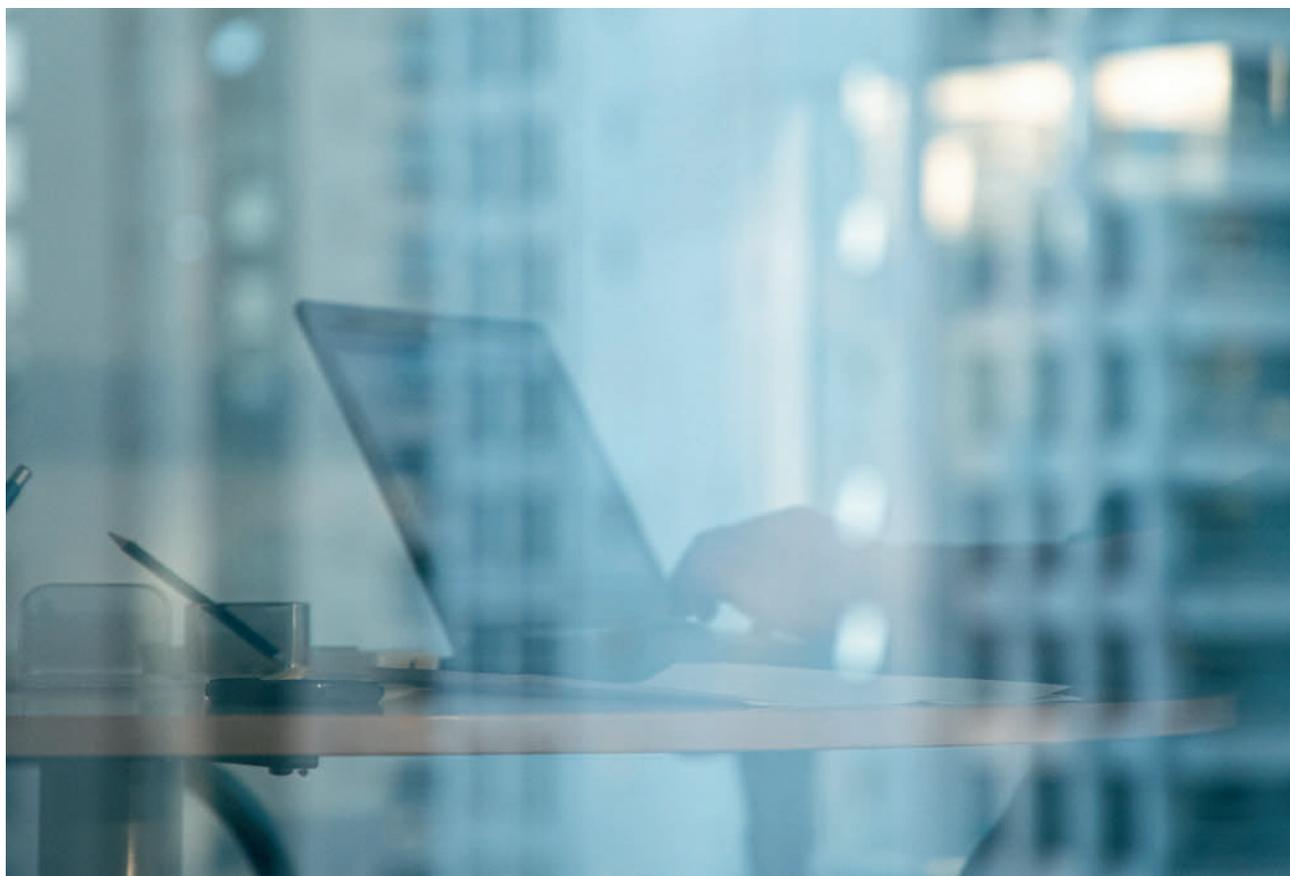


## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES	Au 31.12.2020		Ecart au compte 2019
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Mesures de placement</b>		<b>212'664.20</b>	<b>- 358'919.50</b>
Mesures fédérales	-		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>	<b>212'664.20</b>		
Salaire brut et charges sociales	212'664.20		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Frais d'administration</b>		<b>479'150.00</b>	<b>- 93'292.45</b>
Salaire brut et charges sociales	375'718.30		
Mandat administratif	52'534.95		
Recrutement de personnel	-		
Location	29'851.80		
Matériel de bureau	4'295.20		
Assurances	1'005.75		
Déplacements	2'477.30		
Formation	3'120.00		
Frais d'envoi et téléphonie	-		
Immobilisations: acquisition et amortissement	213.25		
Frais de maintenance	9'300.00		
Taxes, frais bancaires et divers	633.45		
Frais de relations publiques	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>691'814.20</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		<b>691'814.20</b>	<b>- 452'211.95</b>
Confédération (SECO)	351'350.00		
Coûts afférents au projet	351'350.00		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	337'664.20		
Coûts afférents au projet	164'252.55		
Mesures cantonales: versement du salaire net	173'411.65		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	2'800.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	2'800.00		
<b>Intérêts</b>		-	-
<b>Produits divers</b>		-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>691'814.20</b>	

## Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020		Modification de l'exercice
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	
Caisse	-	-	-	-
Comptes courants - débiteurs	164'280.35		301'950.40	+ 137'670.05
Demandes de restitution - général		41'924.05		
c/c auprès du Fonds cantonal pour l'emploi		260'026.35		
Avoir impôt anticipé		-		
<b>Actifs de régularisation</b>	138'538.00		1'493.85	- 137'044.15
<b>Immobilisations</b>	44.00		43.00	- 1.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>302'862.35</b>		<b>303'487.25</b>	<b>+ 624.90</b>
PASSIF				
Créanciers	85'775.00		51'194.25	- 34'580.75
Comptes de passage	44.00		43.00	- 1.00
Passifs transitoires	217'043.35		252'250.00	+ 35'206.65
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>302'862.35</b>		<b>303'487.25</b>	<b>+ 624.90</b>





## MISSION

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les CMS, GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires sur le premier marché du travail auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## TYPES DE MESURES

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- Mesures fédérales
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.

- Mesures cantonales
  - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
  - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## ACTIVITÉ PRINCIPALE DU COORDINATEUR, LE PLACEMENT

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé « accord d'objectifs »). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi.

L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.



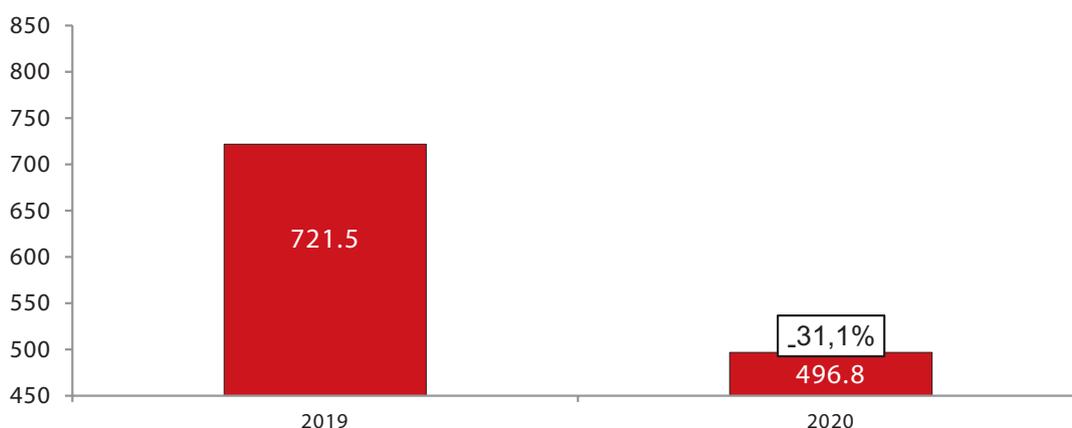
## TYPES DE POSTES PROPOSÉS

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements «sur mesure» et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

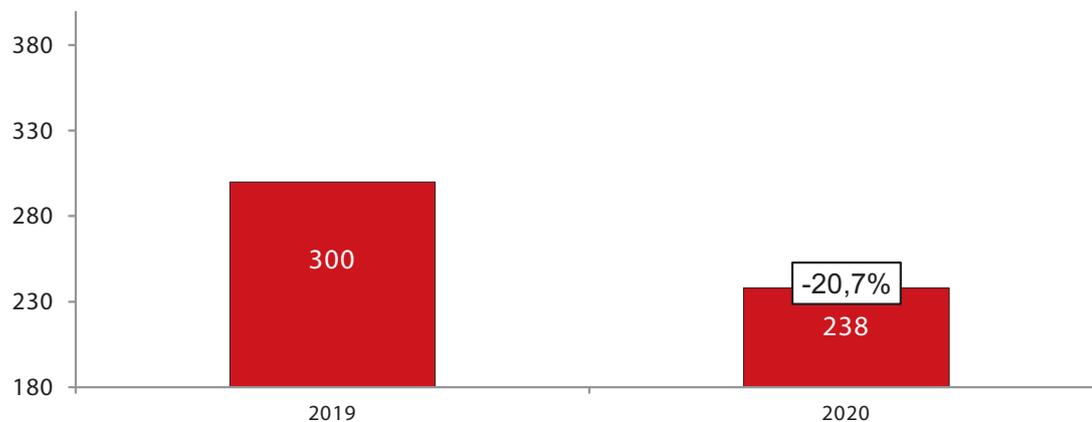
## SUIVI ET ENCADREMENT

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et, si nécessaire, à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

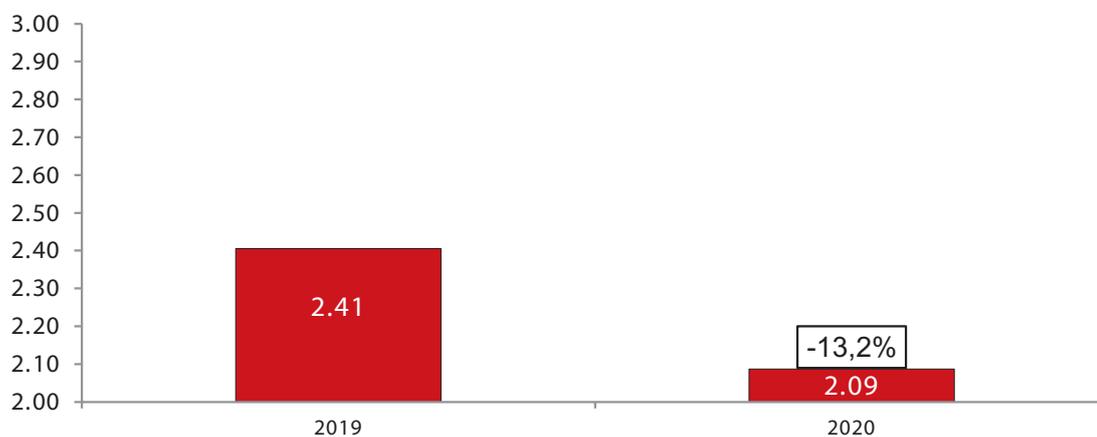
## COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réalisés



## Placements réalisés



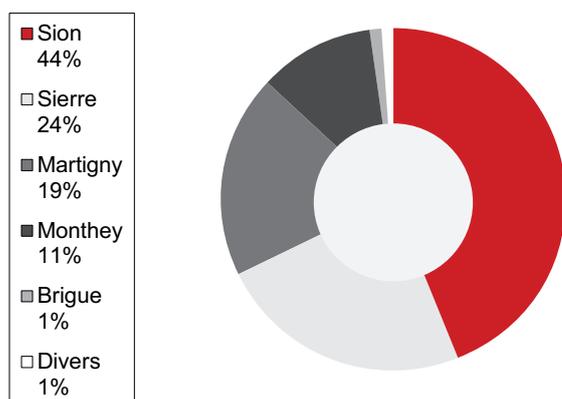
## Durée moyenne

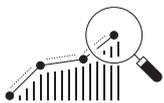


» En 2020, GETAC a réalisé 238 contrats pour 496.8 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une nette baisse par rapport à l'année 2019 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

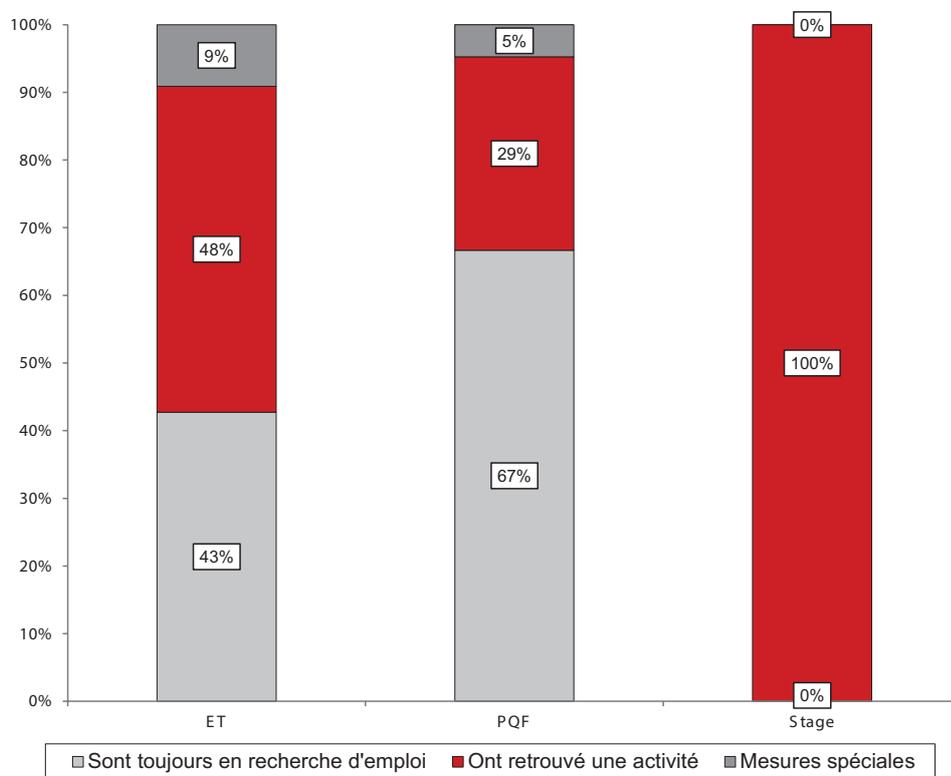
Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.09 mois en 2020, situation en baisse également par rapport à celle de 2019.

## Attribution des mandats : Proportion par ORP





## RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2020, 48% des participants aux ET (46% en 2019) et 29% des participants aux PQF (55% en 2019) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, tous les stagiaires ont retrouvé une activité à l'issue de leur mesure. (39% en 2019).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 27.31%.

### SURVEILLANCE

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



